

CERTIFICAT DU PASS - NAUTIQUE

Le professeur d'Éducation Physique et Sportive certifie que l'élève

Nom :

Prénom :

Date de naissance : ___ / ___ / ___

École / collège :

Académie :

A réussi le test défini par l'article A.322-3-2 du Code du sport.

Fait à _____ , le _____

Cachet de l'établissement et
signature du directeur de
l'école ou du chef
d'établissement

Professeur